



les trophées Uracen

2022

DOSSIER DE PRÉSENTATION

UN ÉVÉNEMENT ORGANISÉ PAR





SOMMAIRE

03. PRÉSENTATION

04. POURQUOI PARTICIPER

05. LES TROPHÉES 2021

06. CRITÈRES

07. AGENDA

08. PROCÉDURE

09. RÉGLEMENT

PRÉSENTATION

L'Uracen, Union Régionale des Associations Culturelles et Éducatives des Hauts-de-France, est une association loi 1901 au service des associations et des collectivités locales. Pôle d'accompagnement et de formation pour la vie associative et culturelle en région Hauts-de-France, l'Uracen informe et accompagne les associations sur leur environnement juridique, fiscal et social par la mise en place de formation.

Notre mission



EXPERTISE

Experte sur les questions quotidiennes des associations Loi 1901, URACEN est un pôle ressources régional pour la dynamique associative locale.

Ancrée sur le territoire régional, URACEN participe à de nombreux réseaux nationaux et régionaux et observe l'évolution de la Vie associative par thématique et par territoire.

Sa proximité, son adaptabilité et sa connaissance du tissu régional profitent aux acteurs locaux en charge du soutien aux associations.



ACCOMPAGNEMENT

URACEN a l'écoute des élus pour définir ensemble les projets, les moyens, la mise en place correspondant à leurs attentes et selon leur temporalité, leurs spécificités et leurs objectifs. URACEN accompagne les bénévoles et les bénévoles-dirigeants en étant quotidiennement à leur côté et capable de répondre à leurs nombreuses questions.



MISE EN RÉSEAU

Forte de 230 structures membres dont plusieurs Maisons des Associations, collectifs associatifs, centres socio-culturels, URACEN regroupe plus de 50 collectivités locales. URACEN anime régulièrement « Vie associative & Communes », un réseau d'échanges et de capitalisation de pratiques des élus locaux membres.

Intervenant sur les 5 départements des Hauts-de-France et s'appuyant sur ses partenaires communaux, URACEN relaie et explique les dispositifs de financements, d'agrèments mis en place par l'État, la Région, les Fondations et les autres collectivités publiques.



FORMATION

URACEN forme sur l'ensemble des domaines liées à la gestion d'une association Loi 1901 et sur les relations élus et associations.

L'ensemble des modules de formation peut être mené sous une forme présentielle ou distancielle.

Chaque année c'est plus de 700 stagiaires qui participent aux différents modules organisés par URACEN.

En quelques chiffres

230

Associations adhérentes

Issues du champ de la culture et de l'éducation.

50

Collectivités adhérentes

Des Hauts-de-France, pour des formations locales.

80

Formations - rencontres

Autour de thématiques variées.

54

Ans d'expérience

Au service des bénévoles et de la vie associative.

POURQUOI PARTICIPER ?

Les bonnes raisons de devenir candidat



VALORISEZ VOTRE IMAGE

- Bénéficiez d'un relais **média exceptionnel**
- Gagnez en **image**
- Gagnez en **notoriété**
- Gagnez en **visibilité**
- Faites découvrir vos **compétences**
- Boostez votre **développement**



PARTAGEZ VOTRE TALENT

- Mettez en avant **vos structure, vos équipes et vos partenaires**
- Manifestez **vos capacité** à créer et à innover
- Démontrez **vos caractère** original, créatif, pointu ou insolite
- Inspirez **les autres associations et collectivités**



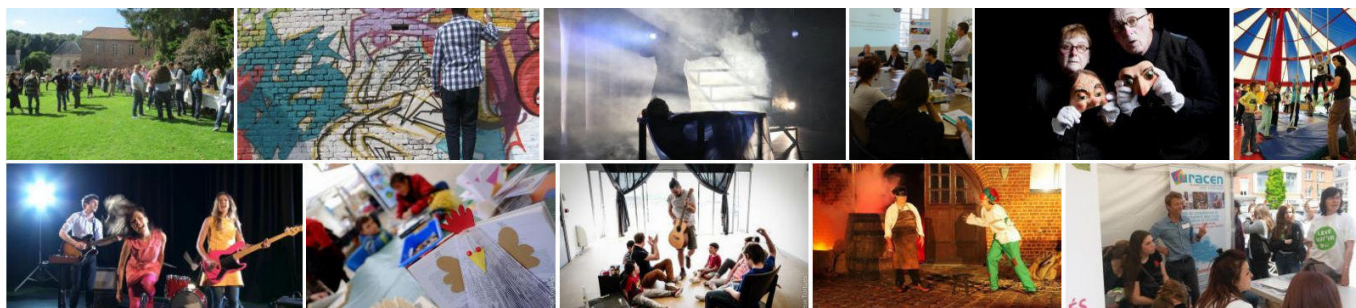
SOYEZ RÉCOMPENSÉS

- Valorisez votre victoire et votre savoir-faire par la remise d'un **trophée unique**
- Rempportez des **dotations offertes par nos partenaires**.



GAGNEZ EN RECONNAISSANCE

- Faites **valoir vos compétences, valorisez vos initiatives, vos talents, vos savoir-faire**
- Bénéficiez du regard d'un **jury d'experts** représentatifs du secteur
- Recevez votre **prix** devant un public
- Faites-vous **connaître** auprès de vos confrères



LES TROPHÉES 2022

« Les Trophées Uracén » est le concours des initiatives au service des publics de la Région Hauts-de-France. Ces trophées ont pour objectifs de récompenser, valoriser et promouvoir les initiatives et projets culturels, artistiques ou éducatifs en Hauts-de-France.

Cette initiative doit mobiliser des acteurs locaux et être au service des publics.



PRIX DE LA CRÉATIVITÉ

Ce trophée récompense des initiatives audacieuses, originales et innovantes, mise en place par une association ou une collectivité locale.



PRIX DE LA COOPÉRATION

Ce trophée valorise les projets co-construits ou co-portés avec différents acteurs et/ou parties prenantes (associatifs, collectivités...)



PRIX DE L'ACCOMPLISSEMENT

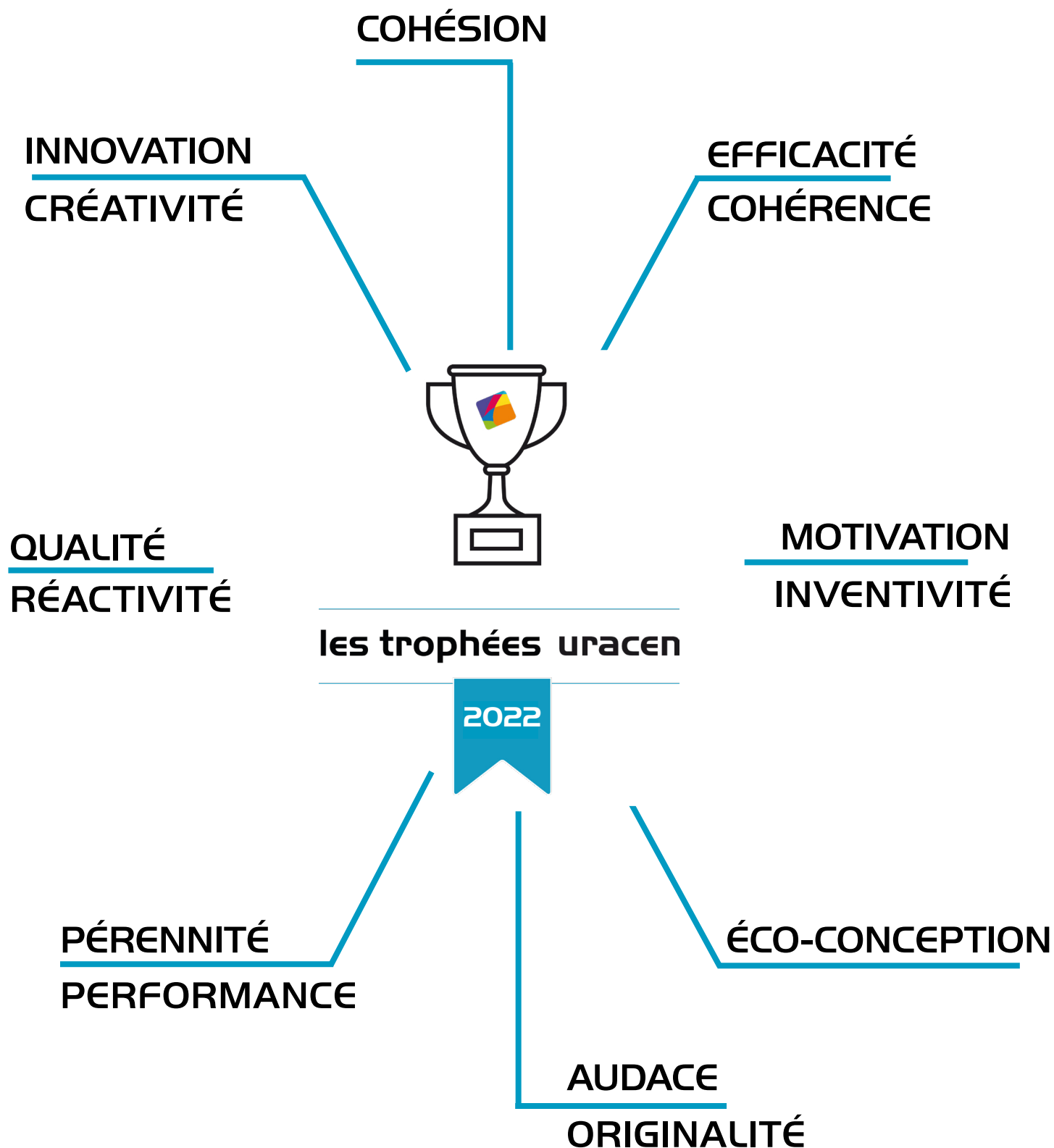
Ce trophée vise à récompenser un profil qui a su s'épanouir à travers un projet, développer des compétences, surmonter des obstacles, atteindre des objectifs...



PRIX COUP DE CŒUR DU JURY

Ce prix est attribué à la discrétion du jury souverain sur un projet qui l'a particulièrement marqué.

CRITÈRES



AGENDA

1^{ER} JUILLET

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

14 NOVEMBRE

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

FIN NOVEMBRE

RÉUNION DE DÉLIBÉRATION

05 DÉCEMBRE

CÉRÉMONIE DE REMISE DE PRIX

PROCÉDURE

Comment procéder au dépôt de votre demande ?

Le concours concerne les acteurs de la région Hauts-de-France.
Il est ouvert à tous type de projets menés, réalisés et achevés au cours de l'année 2021 ou 2022 par des associations ou de collectivités locales.

Procédure de candidature :

1

Inscrivez-vous en remplissant votre dossier de candidature en cliquant [ici](#).

2

Expliquez votre projet avec un maximum de précision.

3

Une fois votre dossier complet, il vous suffit de cliquer sur « Envoyer ».

4

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous transmettre des éléments complémentaires (photos, vidéos, articles de presse...) par mail à trophees@uracen.org.

5

Merci d'attendre l'accusé de réception de notre équipe.

RÉGLEMENT

Art. 1 : Organisation

U.R.A.C.E.N (Union Régionale des Associations Culturelles et Éducatives du Nord Pas de Calais - Picardie), association à but non lucratif loi 1901, organise le concours « les Trophées URACEN », régi par les dispositions figurants aux articles ci-après. L'appel à candidatures se fait du 1er juillet au 14 novembre 2022.

Art. 2 : Candidats

Quatre prix seront décernés en décembre 2022 au cours de la cérémonie de remise des prix des Trophées URACEN. La participation au concours, pour l'obtention de ces prix, concerne toutes les associations (et notamment dans les domaines culturel et éducatif) ou les collectivités territoriales de la région Hauts-de-France. Le concours URACEN est ouvert à tous types d'associations et aux collectivités territoriales (membre ou non de URACEN).

Art. 3 : Critères d'éligibilité

Pour participer, il conviendra de présenter un projet ou une action qui a été mené, réalisé et achevé au cours des années 2021 ou 2022. Un dossier de candidature en ligne devra être rempli intégralement et de façon lisible afin d'être soumis aux différents critères de sélection : cohérence, efficacité, innovation, créativité, qualité, audace, pérennité, réactivité, adaptabilité, écoconception, motivation, performance...

Art. 4 : Clause de confidentialité

Toutes les personnes - organisateurs, partenaires, membres du jury - ayant eu connaissance des dossiers de candidature, sont tenues à une stricte confidentialité, en particulier quant au contenu des projets. La campagne de communication prévue dans le cadre du concours ne divulguera aucune information confidentielle. Les dossiers de candidature transmis par les participants à l'organisateur ainsi que les délibérations du jury sont confidentiels.

Art. 5 : Composition et délibération du jury

Le jury sera composé de partenaires de l'association ainsi que de membres de l'association Uracen. Le jury sera amené à délibérer sur les lauréats dans un délai entre le 14 novembre au 5 décembre 2022.

Art. 6 : Désignation des lauréats

La liste des candidats nominés arrêtée par le jury est soumise par le vote confidentiel des membres du jury. Après une nouvelle étude des dossiers, un lauréat par catégorie sera récompensé (4 lauréats en tout).

Art. 7 : Obligation et récompense

Le trophée est une récompense honorifique. Chaque lauréat se verra remettre un trophée symbolique ainsi qu'une récompense lors de la cérémonie de remise de prix qui aura lieu le 5 décembre 2022. Les lauréats et nominés s'engagent à être présents ou à se faire représenter le jour de la cérémonie de remise de prix. Chaque lauréat se verra remettre, dans un premier temps, un trophée symbolique selon sa catégorie. Dans un deuxième temps les lauréats de chaque prix se verront remettre une récompense financière de 500 euros.

RÉGLEMENT

Art. 8 : Droits d'utilisation

L'es lauréats et les nominés autorisent gracieusement, sans prétention à une rémunération de quelque type que ce soit, la captation d'une vidéo, et de la voix, sa diffusion, sa publication et la représentation des noms, adresses, images (personne morale et personne physique) ainsi que leur utilisation, notamment le jour de la cérémonie, et ce, sans restriction de durée. Les lauréats pourront utiliser le label et le logotype des Trophées URACEN pour une période d'un an à compter de l'année d'attribution du trophée, soumis à l'acceptation préalable de l'association URACEN.

Art. 9 : Responsabilité

L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable si le concours des Trophées URACEN devait être reporté, interrompu ou annulé pour des raisons indépendantes de sa volonté.

Art.10 : Informatique et liberté

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants (candidats et jurés) bénéficient d'un droit d'accès, de rectification des données les concernant, et peuvent demander que leurs coordonnées soient radiées et ne soient pas communiquées à des tiers.

Art. 11 : Fourniture du règlement

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le règlement est disponible sur simple demande écrite ou mail.

Art. 12 : Procédure d'inscription aux Trophées URACEN

L'inscription se déroule sur le site uracen.org ainsi que sur la page facebook de URACEN. Dans le cas où le projet est une coproduction, les candidats ont la possibilité de présenter ensemble le même dossier.

Le candidat inscrit ses coordonnées, ainsi que toutes les informations nécessaires au traitement de son dossier. En vous inscrivant, vous nous assurez avoir obtenu l'accord de votre conseil d'administration ou autorité territoriale.

Art. 13 : Droit à l'image et RGPD

La captation, l'utilisation et la diffusion des œuvres lauréates ou ayant concourues pourra être faite par URACEN à des fins de promotion de la vie associative, de l'initiative « les Trophées URACEN » ou tout autre déclinaison s'y rapportant.